



Ordre des géologues
du Québec

Orientations stratégiques

Adopté janvier 2018

Contenu

Préambule	1
1 Introduction	2
1.1 Mission et valeurs	2
1.1.1 Mission	2
1.1.2 Valeurs	2
1.1.3 Vision	2
1.2 Caractéristiques de l'exercice professionnel des géologues	3
1.2.1 Définition	3
1.2.2 Principales activités liées à l'exercice de la géologie	3
1.3 Qualifications requises pour exercer la profession	4
1.4 Histoire de la profession au Québec	5
1.4.1 Les origines	5
1.4.2 L'encadrement professionnel au Québec	5
1.5 Réalisations de l'Ordre des géologues	6
2 Consultation des membres	7
2.1 Modalités	7
2.1.1 La démarche	7
2.1.2 Format de la consultation	7
2.1.3 Participation	7
2.2 Opinions exprimées sur les orientations	8
2.2.1 Facteurs internes à considérer	8
2.2.2 Facteurs externes	8
2.2.3 Visibilité et réputation	8
2.2.4 Orientations stratégiques préalables	8
2.2.5 Activités continuées	9
2.3 Analyse du Conseil d'administration	9
2.3.1 Sommaire des sondages des membres	9
2.3.2 Débat sur les orientations	9
3 Orientations stratégiques	10
3.1 Obligations et risques	10
3.1.1 Obligations	10
3.1.2 Risques	10
3.2 Orientations	10
3.2.1 Activités à maintenir	11
3.2.2 Développements à faire	11
3.3 Orientations et réalités	12

Préambule

L'Ordre des géologues existe en vertu de la Loi sur les géologues et du Code des professions. Le Conseil d'administration est chargé de l'administration de l'Ordre avec obligation d'assurer que l'Ordre réalise sa mission tout en assurant la pérennité de l'organisation.

Depuis la création de l'ordre en 2001, le Conseil d'administration a établi et maintenu un plan stratégique triennal guidant sa planification. Au début 2014, constatant que la mise en place de l'Ordre achevait à l'exception de la finalisation de la loi sur les géologues (exercice ressemblant à la quadrature du cercle), lors de la révision périodique du plan stratégique, il a été décidé d'élargir la réflexion pour revoir les orientations stratégiques à plus long terme.

Le Conseil a alors initié une consultation des membres afin d'alimenter sa réflexion par l'intelligence collective des géologues. Les résultats de cette consultation ont permis de mieux informer la réflexion des administrateurs quant aux facteurs externes et internes touchant la profession ainsi que sur les orientations futures à privilégier.

Contrairement aux périodes précédentes, plutôt que de constituer un plan stratégique, le Conseil d'administration a préféré établir des orientations stratégiques pour la planification annuelle des activités qui, par la force des choses, est toujours soumise à la conjoncture. Le texte qui suit présente les grandes lignes des éléments retenus lors de cet exercice.

1 Introduction

1.1 Mission et valeurs

1.1.1 Mission

L'Ordre des géologues a pour principale mission d'assurer la protection du public.

La mission de l'Ordre se décline donc comme suit :

- Assurer la qualité des services offerts par les géologues pour la protection des clients et du public.
- Favoriser le maintien de la compétence par la formation continue.
- Prendre les moyens préventifs et correctifs requis pour que les membres pratiquent la profession dans le respect des critères de qualité et d'intégrité les plus élevés.
- Assurer un sain développement de la profession afin que les services rendus par les géologues soient adaptés à l'évolution de la société québécoise dans un contexte de développement durable.

1.1.2 Valeurs

Les valeurs qui guident les actions du Conseil d'administration sont:

- l'intérêt public: la protection du public prime dans toutes ses actions;
- le professionnalisme: compétence et éthique caractérisent l'exercice des géologues;
- l'intégrité: conduisant à un esprit de justice et de hauts standards moraux;
- l'équité: tous sont traités de façon équitable et impartiale dans le respect des droits de chacun;
- la cohérence: entre les décisions et l'action favorisant la continuité et la pérennité de l'organisation;
- la solidarité: le sens de l'équipe et l'esprit de coopération permettant une synergie;
- le respect: les administrateurs, les membres et les clients de l'Ordre sont traités avec dignité et respect;
- la confiance: les administrateurs méritent la confiance qui leur est accordée;
- la transparence: l'Ordre est redevable au gouvernement, au public et à ses membres;
- la pertinence: les priorités de l'Ordre sont établies en fonction de l'importance des résultats escomptés.

1.1.3 Vision

L'Ordre des géologues du Québec est un ordre professionnel dynamique dont les membres sont reconnus et recherchés pour leur compétence, leur expertise, la qualité et l'intégrité de leurs services professionnels dans la recherche et la mise en valeur des ressources naturelles, la prévention face aux risques naturels et la protection de l'environnement.

1.2 Caractéristiques de l'exercice professionnel des géologues

Près de 1000 géologues pratiquent au Québec en géologie des ressources minérales, géophysique, hydrogéologie, environnement ou géologie des aménagements.

Les activités des géologues sont variées et touchent plusieurs spécialités distinctes allant de l'exploration pour les métaux de base à la protection des nappes d'eau souterraine:

1.2.1 Définition

L'exercice professionnel de la géologie concerne l'application d'une science qui traite de la composition, de la structure, de l'histoire et de l'évolution de la Terre. Elle inclut les applications qui ont pour but :

- de concourir à découvrir et à tirer des composants solides et fluides de la croûte terrestre et son énergie géothermique;
- d'améliorer l'environnement humain et sa sécurité dans le cadre d'implantation d'ouvrages et aménagements, par la prévention des risques liés au sous-sol, par la gestion de la contamination du sol ou de l'eau souterraine, etc.

Les investigations géologiques impliquent l'utilisation de méthodes et technologies variées allant du simple marteau pour briser un rocher aux outils d'imagerie satellitaire ou à l'utilisation de modèles numériques sophistiqués.

Dans le texte qui suit, l'expression "études géologiques" est prise au sens large et inclut des disciplines telles la géophysique, la géochimie, la géotechnique, l'hydrogéologie, etc.

1.2.2 Principales activités liées à l'exercice de la géologie

L'exécution de relevés et de cartes géologiques par la collecte de données sur le terrain ou à partir de documents ainsi que les données de télédétection.

L'exécution de relevés et d'études par l'exploitation des sondages et forages.

L'exécution d'études géologiques aux fins de travaux concernant des ouvrages ou des aménagements.

Les études visant la prévention des risques naturels à caractère géologique, tels que les glissements de terrain, séismes, éruptions volcaniques, érosions des sols et des côtes, etc.

Les études géologiques concernant la recherche, l'évaluation, l'exploitation et la protection des ressources en eau souterraine.

Les études géologiques relatives à la recherche et à l'exploitation des gisements de minerais, d'hydrocarbures, de charbon et de toutes autres substances utiles extraites en mines ou carrières.

Les études géologiques relatives au stockage souterrain et de surface ou à la recherche et à l'exploitation des gisements géothermiques.

Les études géologiques appliquées la caractérisation et la restauration des terrains contaminés.

Les études géologiques liées à la protection de l'environnement, à la préservation des ressources naturelles, en quantité comme en qualité, et du milieu naturel.

La recherche fondamentale en liaison avec les buts précédents ou ayant pour seul objectif d'améliorer la connaissance des phénomènes géologiques ne sont pas considérées comme l'exercice professionnel de la géologie bien qu'elles soient faites par des géologues.

1.3 Qualifications requises pour exercer la profession

La profession de géologue requiert une solide formation scientifique spécialisée en géologie ainsi qu'un bagage substantiel de compétences dans de nombreuses disciplines connexes.

La géologie est une science naturelle fondée sur l'observation et l'analyse des phénomènes concernant la terre de sa surface aux plus grandes profondeurs. De par leur formation, les géologues sont aptes à rechercher et évaluer les ressources du sous-sol pour en faciliter l'exploitation. De plus, leur formation les prépare à intervenir et contribuer dans toutes les sphères d'interaction de l'homme avec son environnement.

Outre la formation scientifique, la profession exige de nombreuses qualités et aptitudes personnelles dont l'adaptabilité et une bonne santé.

Le géologue est souvent représenté en aventurier solitaire parcourant de vastes territoires, sac au dos et marteau à la main. En fait, la plupart des géologues travaillent en équipe, sont férus de haute technologie et, bien que l'étude de territoires éloignés demeure de mise pour plusieurs, une forte proportion du travail se fait en bureaux en milieu urbain...

Formation avancée en sciences et compétences multiples

Les géologues ont une formation universitaire spécialisée. Environ 45% des membres de l'Ordre des géologues détiennent une maîtrise ou un doctorat. Pour obtenir le permis, les géologues doivent démontrer un niveau de compétence adéquat avec au moins trois ans d'expérience attestée. En tant que professionnels avec un code de déontologie, les géologues s'engagent à maintenir leurs compétences au cours de leur carrière.

Les géologues doivent posséder des connaissances variées dans divers champs de savoir en plus d'avoir acquis diverses habiletés. Ainsi, le géologue doit avoir un éventail de compétences, non seulement au niveau scientifique et technologique dans son domaine de spécialisation, mais aussi dans les champs de l'environnement, la finance, l'économie, la gestion, la communication, etc., bref tous les champs de compétence permettant de respecter les impératifs sociaux et légaux de la vie professionnelle.

Par leur profession, les géologues sont appelés à découvrir la réalité de terrains dont la connaissance est toujours limitée et doivent donc faire preuve d'ouverture d'esprit. Au travail, les géologues doivent pouvoir s'adapter à différents environnements et pouvoir collaborer avec différents groupes de personnes. La capacité de travailler en équipe et de diriger du personnel est vitale. Les géologues doivent assurer en tout temps le maintien de bonnes relations interpersonnelles.

Les géologues doivent faire preuve d'habiletés en communications (verbales et écrites), car le produit de leur travail est un document ou une communication...

1.4 Histoire de la profession au Québec

1.4.1 Les origines

La géologie est établie comme discipline scientifique moderne au début du XIX^{ème} siècle. Elle est fermement implantée au Canada dès 1842 avec la création de la Commission géologique du Canada (CGC) sous la direction de William Logan. Divers géologues ont sillonné le Québec dès cette époque au service de la CGC ou de divers entrepreneurs. La province s'est dotée de son premier service de géologie à partir de 1930.

L'encadrement légal de la géologie par des organismes professionnels au Canada a débuté en Alberta en 1954. Durant les décennies qui ont suivi la plupart des provinces l'ont instauré. Cet encadrement a été complété en 2002 suite aux réactions des autorités financières à la fraude de BRE-X et, hors du Québec, à la réaction de gouvernements aux problèmes de contamination d'eau souterraine.

1.4.2 L'encadrement professionnel au Québec

Des géologues ont incorporé l'Association des géologues du Québec (AGQ) en 1968 avec pour objectif la création d'un ordre professionnel encadrant la pratique de la géologie.

L'AGQ a entamé les démarches en ce sens lors de la genèse du nouveau système professionnel québécois avant l'entrée en vigueur du Code des professions en 1974. Ainsi, une première demande (infructueuse) de création d'Ordre avait été adressée en 1972-73 au Ministre Castonguay responsable de la mise en place du Code des professions. De nouvelles démarches ont été reprises durant les années suivantes se soldant par divers refus ou reports de décisions. En 1991, l'Office des professions du Québec recommandait au gouvernement la création d'un ordre des géologues pour encadrer la pratique professionnelle. Cette recommandation demeura lettre morte.

En parallèle à ces démarches auprès du gouvernement, l'AGQ, devenue l'Association professionnelle des géologues et géophysiciens (APGGQ) en 1985, entreprit des démarches auprès de l'Ordre des ingénieurs afin d'établir des avenues de collaboration et clarifier au besoin les chevauchements de pratique à considérer. Ces démarches furent matérialisées par des comités de travail conjoints (formés de géologues et d'ingénieurs) qui livrèrent des rapports avec diverses recommandations en 1974, 1983, 1987 sans qu'aucune des recommandations conjointes ne soit retenue par le Bureau de l'Ordre des ingénieurs...

Malgré le peu de progrès sur le plan des lois professionnelles, l'AGQ/APGGQ a continué son développement et mis en place des processus d'admission et un Code d'éthique permettant à l'organisation de fonctionner comme un ordre professionnel mais sans ses pouvoirs légaux. De plus, durant ses trente années d'existence, l'AGQ/APGGQ a organisé régulièrement des conférences et des cours de formation continue pour ses membres et le public intéressé. L'organisation a aussi contribué aux débats publics sur divers enjeux de la société en déposant des mémoires auprès du gouvernement dans le cadre de consultations sur des orientations règlementaires ou des consultations publiques du BAPE ou de Commissions d'enquête spéciales. Toutes ces réalisations sont le fait du talent et du travail bénévole de nombreux géologues.

En 1997, la fraude BRE-X (des individus qui ne furent jamais inquiétés par la suite avaient suscité une bulle boursière pour une « mine d'or » où il n'y avait pas d'or) incita les autorités des marchés financiers à exiger (par le règlement 43-101) que certains documents techniques concernant les

Orientations stratégiques de l'Ordre des géologues

ressources minérales soient produits sous la responsabilité de géologues dûment inscrits auprès d'un ordre professionnel. Devant l'échéance du règlement 43-101 devant entrer en vigueur au début 2002, l'Assemblée nationale du Québec adopta la Loi sur les géologues en mai 2001. Il est notable que cette loi inclut une clause extraordinaire exemptant les membres de l'ordre des ingénieurs de toute obligation concernant l'exercice de la géologie...

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les géologues*, les membres de l'APGGQ sont devenus membres de l'Ordre des géologues et le Conseil d'administration a entamé les travaux pour mettre en place tous les outils de l'encadrement professionnel sous le Code des professions. Ce travail a débuté sur un bon train avec cinq règlements adoptés de 2001 au début 2004. Par la suite, l'adoption des règlements proposés s'est faite au pas de tortue pour se terminer avec l'entrée en vigueur du règlement sur les conditions de délivrance des permis en 2013. Il faut croire que les règlements d'admission et le Code d'éthique de l'APGGQ étaient de qualité telle que l'Office des professions ne voyait pas d'urgence à adopter des règlements de remplacement...

Peu après la création de l'Ordre, le Conseil d'administration a entrepris de nouvelles démarches pour modifier la Loi sur les géologues afin que soit étendue la protection du Code des professions sur toutes les activités de géologie où le bien-être du public est en jeu (par exemple dans la protection des eaux souterraines). Ces démarches ont débouché sur deux projets de loi présentés puis morts au feuillet lors d'élections respectivement en 2012 et 2013. Un nouveau projet de loi reprenant les modifications proposées est attendu afin de compléter l'encadrement de la géologie...

1.5 Réalisations de l'Ordre des géologues

Dès ses débuts en août 2001, l'Ordre des géologues a mis en place et maintenu les outils nécessaires à son bon fonctionnement. Trois facteurs contribuant grandement à cette réalisation sont : l'engagement et la clairvoyance de ses administrateurs, le soutien sans faille de ses membres et la structure préexistante de l'APGGQ. En outre, la mise en place des divers outils requis a été facilitée par la collaboration des autres Ordres professionnels qui ont fourni leur expérience et leurs façons de faire directement ou au travers des forums du CIQ. L'Ordre a aussi profité de la collaboration des associations professionnelles de géoscientifiques des autres provinces.

Fort de l'expérience des autres ordres professionnels, l'Ordre a développé ses propres façons de faire pour assurer la bonne performance des processus d'admission et d'inspection professionnelle.

L'admission de personnes formées hors du Québec a toujours été une réalité pour les géologues de sorte que des processus efficaces pour ce faire ont été mis en place avant que l'actualité traite de l'intégration des immigrants et que ceci devienne un enjeu politique.

En 2001, l'admission au monde professionnel (ainsi qu'à l'APGGQ devenue l'Ordre) était principalement gouvernée par des critères de formation académique. Après quelques années, le Conseil d'administration a résolu que son rôle était de conférer un permis de géologue à une personne compétente non pas de le conférer au titulaire d'un diplôme quelconque. Ainsi, l'Ordre s'est engagé dans une démarche de « compétences » qui a entraîné la définition de critères de compétences et de processus d'évaluation sous le *règlement sur les conditions de délivrance d'un permis* et sous le *règlement sur l'équivalence de diplôme ou de formation*. Avec les procédures d'encadrement et d'évaluation qui en résultent, l'Ordre des géologues du Québec est parmi les pionniers dans la profession...

2 Consultation des membres

2.1 Modalités

2.1.1 La démarche

Le *Code des professions* confère au Conseil d'administration l'autorité et la responsabilité de prendre toutes les décisions sur la conduite des affaires de l'Ordre. De plus, les administrateurs élus sont des géologues provenant de divers secteurs de la pratique qui connaissent les enjeux de la profession et ont des contacts réguliers avec d'autres géologues. Néanmoins, le Conseil d'administration a jugé nécessaire de consulter les membres dans le cadre de la révision des orientations stratégiques de l'Ordre. Une telle consultation vise deux objectifs : premièrement, avoir les opinions des membres sur divers sujets identifiés ainsi que des suggestions spontanées; deuxièmement, impliquer les membres dans le processus de décision qui les concerne au plus haut degré (rappelons que « *L'ensemble des personnes habilitées à exercer la profession de géologue au Québec constitue l'Ordre des géologues du Québec* » *Loi sur les géologues, a. 1*).

2.1.2 Format de la consultation

La consultation des membres s'est faite par deux sondages successifs administrés avec les services de *SurveyMonkey*. Le premier sondage portait sur la satisfaction ou la familiarité des membres avec divers aspects des activités de l'Ordre. Le second sondage portait sur les facteurs pouvant affecter les orientations stratégiques de l'Ordre ainsi que sur diverses orientations proposées. Dans les deux cas, chaque membre avait un accès unique au sondage en ligne et était appelé à choisir une réponse indiquant le degré de son accord ou sa satisfaction (les cas échéant) avec un énoncé. Chaque membre était aussi invité à ajouter ses commentaires. Les données de chaque sondage étaient compilées automatiquement. Les résultats des sondages ont été publiés dans les nouvelles de l'Ordre et ceux du sondage sur les orientations sont repris de façon sommaire ci-après.

2.1.3 Participation

Les sondages anonymes comprenaient certaines informations permettant de situer les membres au sein des effectifs de l'Ordre. Les données ainsi recueillies indiquent que les répondants sont représentatifs des effectifs de l'Ordre en termes d'âge, de secteur d'exercice et de région (plus de 200 membres, sur un total de 900, ont répondu au sondage sur les orientations).

De prime abord, il y a lieu d'être satisfait d'une telle participation. Néanmoins, les réponses au sondage sur la satisfaction des membres par rapport aux activités de l'Ordre laissent croire que les répondants ont plus d'interaction avec l'Ordre et sont vraisemblablement plus impliqués que l'ensemble des membres. Quoi qu'il en soit, les réponses colligées forment une base solide pour instruire les décisions du Conseil d'administration.

2.2 Opinions exprimées sur les orientations

2.2.1 Facteurs internes à considérer

Selon le sondage, les principaux facteurs internes dont le conseil d'administration doit tenir compte dans sa planification stratégique sont, en ordre décroissant d'importance :

- la formation de la relève et le transfert des pratiques;
- l'administration de l'Ordre avec des ressources financières limitées;
- la spécialisation de la profession et les problèmes de compétences dans l'utilisation d'outils de complexité croissante;
- l'intégration des professionnels formés à l'étranger.

Il importe de noter que trois de ces facteurs sont inter reliés et concernent le renouvellement des effectifs de la profession dans un contexte évoluant rapidement.

2.2.2 Facteurs externes

Selon les membres, les cinq principaux facteurs externes dont l'Ordre doit tenir compte dans sa planification sont (en ordre décroissant d'importance) :

- le financement fragile du secteur minier au Québec;
- la croissance du rôle de la profession dans la gestion du territoire;
- les pressions à la baisse sur les normes de qualité des services professionnels;
- la difficulté d'assurer que la profession puisse répondre adéquatement aux besoins du public en accès aux ressources, sécurité et santé, et environnement;
- la globalisation du marché des services avec l'offre de services à distance sans contrôle.

Trois de ces facteurs sont inter reliés et reflètent des inquiétudes quant à la capacité de la profession de répondre aux besoins du public.

2.2.3 Visibilité et réputation

Selon les réponses au sondage, les membres perçoivent que la profession a une bonne réputation auprès du public, mais gagnerait à être mieux connue. Les commentaires de plusieurs membres démontrent un manque de satisfaction de la place de l'Ordre des géologues sur la place publique via les médias.

2.2.4 Orientations stratégiques préalables

Le sondage comportait aussi des questions visant à connaître l'opinion des membres par rapport aux objectifs indiqués au plan stratégique en place lors du sondage. Tous les items du plan ainsi présentés obtiennent de forts appuis des membres (réponses majoritairement Prioritaire et Important). Les initiatives à prioriser ainsi plébiscitées sont :

- Assurer le maintien de la compétence des géologues par la formation continue
- Assurer un encadrement satisfaisant des stagiaires
- Élargir la portée de Loi sur les géologues.
- Offrir aux membres et au public des guides et normes de pratique
- Offrir des services répondant aux besoins des membres
- Valoriser la profession et le rôle de l'Ordre auprès du public

2.2.5 Activités continuées

Les membres avaient aussi à se prononcer sur l'importance des activités de l'Ordre. Toutes les activités continuées sont généralement considérées prioritaires et importantes et les éléments jugés les plus importants sont les *contrôles d'inscription*, les *normes d'admission associées aux compétences requises* et, en tête, *le contrôle de la pratique illégale*. Les éléments identifiés comme très importants par plus de 80% des membres sont reproduits ci-dessous :

- Maintenir des contrôles appropriés en vue de l'inscription de personnes avec les qualifications requises
- Assurer la cohérence entre les normes d'admission et les compétences requises pour l'exercice professionnel
- Assurer la surveillance de l'exercice par l'inspection professionnelle
- Contrôler la pratique illégale
- Maintenir un système disciplinaire effectif
- Assurer que tous les géologues qui pratiquent au Québec sont en règle
- Encourager l'intégration des immigrants qualifiés
- Assurer et maintenir un corpus réglementaire complet et approprié
- Assurer que les outils d'application des règlements sont appropriés
- Voir à l'excellence de régie interne dans l'administration de l'Ordre
- Maintenir des communications efficaces au sein du CA et des comités
- Assurer le renouvellement et le maintien des effectifs des instances de l'Ordre

2.3 Analyse du Conseil d'administration

2.3.1 Sommaire des sondages des membres

Un premier aspect de cette analyse concerne les réponses au sondage sur la satisfaction et les commentaires formulés par les membres. Ainsi, plusieurs commentaires démontrent une incompréhension profonde du rôle d'un ordre professionnel pour le membre et pour la société et des nombreuses obligations associées à ce rôle. Cette état de fait n'est pas exceptionnel dans notre société et n'est pas inconnu au préalable; néanmoins il impose certains éléments dans les orientations stratégiques à établir. Un autre élément d'insatisfaction récurrent dans les commentaires des membres concerne la visibilité et la réputation de la profession et de l'Ordre.

Par contre, il est très satisfaisant de voir confirmer par le sondage l'appui relativement fort des membres aux activités de contrôle et d'amélioration de la pratique par l'Ordre.

2.3.2 Débat sur les orientations

Fort des résultats du sondage, le Conseil a constitué un comité interne chargé de présenter des recommandations au Conseil. Le Comité a présenté ses recommandations au Conseil réuni en octobre 2014. Lors de cette réunion, le Conseil avait invité des représentants du Comité d'inspection professionnelle et du Comité des examinateurs (admission) à se joindre à la discussion.

Le Conseil d'administration a par la suite retenu les orientations stratégiques à privilégier dans les prochaines années.

3 Orientations stratégiques

3.1 Obligations et risques

3.1.1 Obligations

Les obligations légales de l'Ordre des géologues sont clairement énoncées dans le Code des professions ainsi que dans le Code civil et la réglementation afférente.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a l'obligation de voir à ce que l'Ordre s'acquitte de ses obligations tout en assurant sa pérennité et le développement de la profession pour les besoins de la société.

3.1.2 Risques

L'Ordre des géologues fait face à quatre classes de risques :

1. Risques opérationnels : avec des ressources limitées, l'Ordre doit minimiser les impacts financiers et les atteintes à sa réputation ou à la réputation de la profession pouvant résulter d'actions de l'Ordre ou de ses membres.
2. Risques de la conjoncture : tel que signalé par les réponses au sondage des membres, l'activité d'une partie importante des membres est liée à des cycles économiques qui peuvent rapidement changer la situation d'emploi des membres. Outre les cycles économiques, l'activité des géologues est susceptible d'être affectée par l'évolution technologique.
3. Risques politiques : l'histoire de la création de l'Ordre des géologues témoigne du poids politique limité de la profession et de l'importance des relations politiques que peuvent entretenir certains groupes ou personnes. Les multiples hésitations à l'Office des professions dans la préparation des projets de loi de 2012 et 2013 illustrent cette situation; de plus, l'article 11 de la loi sur les géologues témoigne du rôle hostile de l'Ordre des ingénieurs. Il est néanmoins attendu que ces blocages seront résolus.
4. Risques systémiques : l'Ordre des géologues a pour mandat la protection du public dans l'exercice de la géologie. L'exercice des géologues se fait dans le cadre d'activités commerciales (par exemple la recherche et l'exploitation minière) dont le contrôle est fragmenté chez de multiples organismes (par exemple l'AMF, le MERN, le MDDELCC, etc) sans qu'il n'existe de coordination effective entre ces divers organismes. L'absence d'une telle coordination affaiblit les contrôles effectifs et risque de nuire à la confiance du public envers les institutions, incluant l'Ordre des géologues.

3.2 Orientations

Les axes majeurs des orientations stratégiques de l'Ordre demeurent :

- Encadrer la pratique de la géologie pour assurer la protection du public;
- Valoriser la profession auprès des membres et du public;
- Assurer la bonne gouvernance de l'ordre.

Orientations stratégiques de l'Ordre des géologues

3.2.1 Activités à maintenir

Les priorités d'action selon ces trois axes majeurs incluent le maintien de plusieurs activités énumérées dans le tableau suivant.

Orientation	Moyen ou Action requise
Encadrer la pratique de la géologie pour la protection du public.	1.2.1 Maintenir des contrôles appropriés pour l'inscription de personnes avec les qualifications requises 1.2.2 Assurer la cohérence entre les normes d'admission et les compétences requises pour l'exercice professionnel 1.2.5 Surveiller l'exercice par l'inspection professionnelle 1.3.1 Contrôler la pratique illégale 1.3.2 Maintenir une discipline effective.
Valoriser la profession auprès des membres et du public	2.1.1 Assurer inscription des diplômés en géologie au Québec 2.1.2 Assurer que tous les géologues qui pratiquent au Québec sont en règle 2.1.3 Encourager l'intégration des immigrants qualifiés
Assurer la bonne gouvernance de l'ordre	3.1.1 Maintenir un corpus réglementaire complet et approprié 3.1.2 Assurer l'application appropriée des règlements 3.2.1 Voir à l'excellence de la régie interne 3.2.2 Assurer l'efficacité des comités par un contrôle et une délégation appropriés 3.3.1 Maintenir les effectifs des comités et favoriser la participation des membres

3.2.2 Développements à faire

Les priorités d'action incluent le développement de diverses activités énumérées au tableau suivant.

Tout en reconnaissant que des démarches sont en cours pour chacune des actions ainsi énumérées, il faut reconnaître qu'un travail de développement important reste à faire.

Orientation	Moyen ou Action requise
Encadrer la pratique de la géologie pour la protection du public.	1.1 Moderniser la Loi sur les géologues pour assurer la protection du public dans les sphères où les risques sont les plus élevés : soit les activités concernant les aquifères, la contamination des terrains, les aménagements et les risques naturels. 1.2.3 Assurer un encadrement satisfaisant des stagiaires 1.2.4 Offrir aux membres et au public des guides et normes de pratique 1.2.6 Maintien de la compétence des géologues par la formation continue
Valoriser la profession auprès des membres et du public	2.2.1 Valoriser les contributions de géologues 2.2.3 Offrir des services répondant aux besoins des membres 2.3.1 Publiciser la profession et le rôle de l'Ordre pour le public 2.3.3 Informer les entreprises et les autres professions du rôle des géologues

3.3 Orientations et réalités

Bien que ce soit évident, il demeure indéniable que les ressources de l'Ordre des géologues sont et demeureront limitées. Néanmoins, les orientations retenues sont réalisables et devraient permettre à l'Ordre des géologues d'accomplir sa mission en prenant en compte les facteurs internes et externes identifiés. Il faut cependant reconnaître que plusieurs des facteurs externes sont hors du contrôle de l'Ordre et que les actions de l'Ordre ne peuvent avoir au mieux qu'un effet indirect sur les impacts de ces facteurs. Il en est ainsi pour la cyclicité des activités dans le secteur des ressources minérales. L'Ordre peut cependant avoir des effets réels en ce qui concerne les pressions à la baisse sur la qualité des services qui se fait au détriment du public.

Les orientations stratégiques de l'Ordre des géologues visent à assurer la pérennité de la profession en réalisant sa mission. Les actions qui en découlent représentent le moyen de concrétiser ces orientations dans le contexte des facteurs externes et internes identifiés et en tenant compte des risques identifiés. À une exception près, la gestion des risques peut être considérée comme relativement bien maîtrisée ; l'exception concerne la réduction du risque systémique qui requerra une collaboration présentement inexistante entre plusieurs institutions..